



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTRE DU TOURISME
ET DES LOISIRS
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE LA PROMOTION
DU TOURISME ET DES SITES TOURISTIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF TOURISM AND
LEISURE
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF TOURISM
PROMOTION AND TOURIST SITES

N° _____ /MINTOURL/SG/DPTST/CPE

Yaoundé, le 02 Août 2012

DECISION N°.....
MINTOURL/SG/DPTST/CPE. Portant création et
fonctionnement du Comité de suivi et de Facilitation du programme

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011/450 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2005/450 du 09 novembre 2005 portant organisation du Ministère du Tourisme ;
- Vu les nécessités de Service :

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé au sein du Ministère du Tourisme et des Loisirs, un **Comité de Suivi et de Facilitation** du projet programme « **World Dream** » en étroite collaboration avec la **Société Impex Trading B.P. : 11048-Yaoundé.**

Article 2 : Placé sous l'autorité du Ministre d'Etat, le Comité est chargé d'apporter l'appui technique nécessaire à la réalisation du projet.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : Le Secrétaire Général ;
- **Vice-président** : l'Inspecteur Général ;
- **Membres** :
 - Le Conseiller Technique N°1 ;
 - Le Conseiller Technique N°2 ;
 - L'Inspecteur N°1 ;
 - L'Inspecteur N°2 ;

- Le Directeur de la Promotion du Tourisme ;
- Le Directeur des Sites Touristiques ;
- Le Directeur du Développement des Loisirs ;
- Le Directeur des Entreprises Touristiques ;
- Le Chef de la Division de la Planification et de la Coopération ;
- Le Chef de la Division de la Formation Touristique et Hôtelière ;
- Le Secrétaire Permanent du Conseil National du Tourisme ;
- 04 Représentants de **Impex Trading**.

Le Secrétariat du Comité est assuré par le Chef de Cellule de la Promotion Electronique.

Article 4 : Le Comité se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président.

Article 5 : Le Présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /.

Ampliations :

- Impex Trading
- Intéressés
- Chrono/Archives

Fait à Yaoundé, le..... 02 AOÛT 2012
Le Ministère d'Etat



Bello Boubou Maigari